



CHARTRE ÉTHIQUE

Le développement de SILAB repose sur trois valeurs fondatrices fondamentales : l'Indépendance, l'Excellence et la Qualité, mais également sur des valeurs d'humanisme qui se déclinent et engagent individuellement chaque Silabien. La Charte éthique fait partie intégrante de la Charte de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Elle formalise les règles, non exhaustives, auxquelles chaque collaborateur doit se conformer en toute circonstance.

Comportement à l'extérieur de la société

Cadre réglementaire

Dans tous les pays où la société exerce une activité, le personnel de l'entreprise respecte les lois et réglementations en vigueur. La société applique les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et de l'Organisation Internationale du Travail relatifs à la protection des travailleurs et au travail des enfants. Compte-tenu de la spécificité de son métier, SILAB est respectueuse des conventions liées à la biodiversité en particulier et aux principes fondamentaux de l'économie durable en général. Elle collabore aussi à l'élaboration des lois et règlements par sa participation active aux organisations professionnelles.

Comportement à l'égard des clients et des fournisseurs

La société a pour principe la loyauté et la transparence à l'égard de ses clients afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables. Elle apporte notamment des informations fiables sur la qualité, la sécurité et les bénéfices des produits développés et commercialisés. SILAB choisit ses fournisseurs uniquement sur des critères objectifs fondés sur les seuls intérêts de la société. Elle veille aussi à ce que les intérêts de ses collaborateurs n'entrent pas en conflit avec ceux de l'entreprise. L'échange de cadeaux entre SILAB et ses clients (ou fournisseurs), quelque en soit la forme, est accepté dans la pratique des bonnes relations commerciales, si et seulement si, sa valeur reste symbolique et dans une totale transparence avec la hiérarchie.

Confidentialité de l'information

Chaque membre du personnel a l'obligation de ne pas divulguer à des tiers ou à des personnes employées au sein de la société qui ne sont pas habilitées à en avoir connaissance, les informations professionnelles confidentielles dont il est le détenteur. Cette même attitude s'applique aux informations communiquées par des tiers.

Propriété intellectuelle

L'entreprise applique une politique de protection des résultats de ses recherches et s'engage à respecter ce même principe auprès de ses partenaires. Dans le cadre de la protection de la biodiversité, elle porte une vigilance particulière au respect du savoir-faire traditionnel.

Vie locale et associative

SILAB est très impliquée dans la vie locale et dans l'ancrage territorial. Chaque salarié, en dehors des participations à des associations pour des raisons professionnelles, sera vigilant au risque de conflit d'intérêts.

Comportement à l'intérieur de la société

Diversité

Le mode de fonctionnement interne doit respecter le principe général de non-discrimination, que ce soit au moment de l'embauche, de la promotion ou bien dans les relations de travail. Par ailleurs, la société est garante du respect de la vie privée de chacun et de la protection des informations personnelles.

Valeurs individuelles Silabiennes

Chacun doit avoir à cœur d'animer au quotidien les 7 valeurs individuelles Silabiennes, définies par un groupe de travail représentatif de l'ensemble des fonctions de l'entreprise, qui en assurent une réussite et un fonctionnement harmonieux :

- **Convivialité, qualité de vie au travail** : favoriser les occasions d'échanges et l'ouverture aux autres
- **Honnêteté intellectuelle, transparence** : agir avec intégrité, transparence, dans le respect des idées d'autrui
- **Engagement, disponibilité** : faire preuve de souplesse et disponibilité, face à un marché en perpétuelle mutation
- **Respect d'autrui et de l'outil de travail** : collaborer avec ses collègues avec respect et tolérance
- **Désir de progrès** : agir dans un esprit positif, prendre des initiatives, acquérir de nouvelles compétences et en faire bénéficier la collectivité
- **Équité** : être objectif en toute circonstance
- **Esprit d'équipe, solidarité** : avoir en tout instant un mode de fonctionnement collaboratif, favoriser l'entraide et le partage de l'information.

Cette Charte s'applique aux activités quotidiennes de chacun dans le but de protéger l'image de SILAB, sa réputation et son intégrité. Elle est portée à la connaissance de chaque salarié qui est tenu de la respecter. Il appartient à chacun, en cas de doute sur la conduite qu'il doit tenir, de consulter sans attendre sa hiérarchie qui apportera aide et soutien.

À Saint-Viance, le 1^{er} juillet 2015

Jean PAUFIQUE
Président Directeur Général

